



Association des chefs de pompiers du Nouveau-Brunswick

Medal of Valour



<http://www.nbafc.ca/>

New Brunswick Association of Fire Chiefs
896 Chartersville Road
Dieppe, NB E1A 1L1

Phone: (506) 388-1321
Fax: (506) 859-7021

In May 2010 the members of the New Brunswick Association of Fire Chiefs (NBAFC) approved and adopted a redesigned *Medal of Valour* for New Brunswick Firefighters. This Medal will be considered for presentation to any firefighter(s) for meritorious service above and beyond the call of duty.

Recipients of the award will be presented at the annual conference of the NBAFC for acts that occurred in the preceding year. Nominations for consideration are to be forwarded to the Executive Director of the NBAFC or submitted online via the NBAFC website, no later than March 1st of the year of presentation.

The selection committee consists of two representatives of the New Brunswick Association of Fire Chiefs and one representative of the Office of the Fire Marshal.

Criteria:

To receive the Medal of Valour, the firefighter must be or *have been* a member of a department who, in the performance of duty while on a call, under extreme hazardous conditions, in which the member is confronted with imminent personal risk, and has full knowledge of that risk, performs an act of conspicuous heroism which furthers the highest traditions of the fire service.

All applications **must be**:

- received by the Executive Director by March 1st ;
- submitted on an NBAFC Medal of Valour application form;
- typewritten or legibly printed;
- as detailed as possible and accompanied by any supporting evidence if available (news paper article, etc)

The selection committee reserves the right to single out individuals for valour when two (2) or more applications for one rescue are received.

This award may be made:

- To any firefighter in the Province of New Brunswick
- To recognize an act of meritorious service
- posthumously

Medal Description:

A silver-cast medal, with a 15-point starburst in bas relief, representing New Brunswick's 15 counties and signifying the jurisdiction of the NBAFC and its membership. The starburst is surmounted by a ring, and intaglio, bears the Association's acronym and award designation in both official languages and embellished with stylized motifs of the province's official floral emblem, the purple violet. Inset to the ring and also surmounting the starburst is the globally recognized symbol of firefighters, the Maltese Cross, in (deep red) vitreous enamel. The reverse side is engraved with the recipient's name and date of presentation.





**Association des chefs de
pompiers du
Nouveau-Brunswick
(ACPNB)**

Médaille de vaillance



<http://www.nbafc.ca/>

Association des chefs de
pompiers du
Nouveau-Brunswick

Phone: (506) 388-1321
Fax: (506) 859-7021

Les membres de l'Association des chefs de pompiers du Nouveau Brunswick (ACPNB) ont approuvé et adopté en mai 2010 une nouvelle Médaille de vaillance pour les pompiers de la province. Cette médaille sera remise après examen de dossier à tout pompier qui, dans le cadre de ses fonctions, aura offert un service méritoire ayant dépassé toutes les attentes.

Les prix seront remis lors de la conférence annuelle de l'ACPNB pour souligner des gestes de bravoure posés au cours de l'année qui vient de se terminer. Les mises en nomination devront être envoyées à des fins d'examen à la directrice exécutive de l'ACPNB ou présentées en ligne sur le site Web de l'ACPNB au plus tard le 1^{er} mars de l'année de remise du prix.

Le comité de sélection sera formé de deux représentants de l'Association des chefs de pompiers du Nouveau Brunswick et d'un représentant du Bureau du prévôt des incendies.

Critères :

Pour recevoir une Médaille de vaillance, un pompier doit être ou avoir été un membre d'un service d'incendie qui, dans l'exercice de ses fonctions en répondant à un appel dans des conditions extrêmement dangereuses où il était pleinement conscient que sa propre vie était en danger, a fait preuve d'un héroïsme remarquable, perpétuant ainsi la tradition de courage des services d'incendie.

Toutes les demandes **doivent** :

parvenir au directeur général au plus tard le 1^{er} mars;

- être présentées à l'aide du formulaire de demande de la Médaille de vaillance de l'ACPNB;
- être dactylographiées ou remplies à la main lisiblement;
- être aussi précises que possible et accompagnées de toute preuve à l'appui, notamment des articles de journaux.

Le comité de sélection se réserve le droit de ne choisir qu'un seul récipiendaire lorsque deux personnes ou plus sont mises en candidature pour leur bravoure lors d'un même sauvetage.

Ce prix peut être décerné :

- à n'importe quel pompier du Nouveau Brunswick
- pour souligner une prestation de service méritoire
- à titre posthume

Description de la médaille :

Il s'agit d'une médaille plaquée argent ornée d'une étoile rayonnante à 15 pointes en bas-relief représentant les 15 comtés du Nouveau-Brunswick ainsi que le territoire desservi par l'ACPNB et ses membres. L'étoile rayonnante est surmontée d'un anneau où est gravé en creux l'acronyme de l'Association et la désignation du prix dans les deux langues officielles. L'anneau est orné de l'emblème floral du Nouveau Brunswick, la violette cucullée. À l'intérieur de l'anneau surmontant l'étoile rayonnante se trouve une croix de Malte en émail vitreux rouge pourpre, le symbole international des pompiers. Le nom du récipiendaire et la date de remise du prix sont gravés sur l'envers de la médaille.

